

Parcours du doctorant

Vous êtes inscrit(e) au doctorat (Sciences Médicales, Sciences Dentaires, Sciences Vétérinaires, Sciences Biomédicales et Pharmaceutiques) et à la formation doctorale. Vous trouverez ci-dessous quelques informations importantes concernant votre parcours doctoral.

Le comité d'accompagnement

Lors de votre inscription, vous avez reçu un courriel de la Commission Facultaire des Doctorats (CFD) validant votre comité d'accompagnement. La composition de ce comité d'accompagnement ne peut en aucun cas être modifiée sans l'accord de la CFD. Si vous souhaitez que la composition de ce comité soit modifiée, vous devez en faire la demande écrite auprès de la CFD.

Le certificat de formation à la recherche

Ce certificat totalise 60 ECTS qui sont acquis par la réussite de la formation doctorale (40 ECTS) et de l'épreuve intermédiaire (20 ECTS). Ces deux étapes sont obligatoires pour accéder à la soutenance de la thèse.

La formation doctorale

Vous devez assister et/ou participer à des séminaires, conférences, cours, formations, congrès pour un total minimum de 30 heures au cours de votre première année de doctorat.

La sélection de ces séminaires, conférences, cours, formations, congrès est laissée à votre libre choix (un jour de congrès = 4h). Vous devez tenir une liste de ces activités et en fournir la preuve (attestations). Pour cette année académique 2020-2021, les séminaires, conférences, cours, formations, congrès *on line* seront exceptionnellement acceptés uniquement sur présentation d'une attestation officielle d'inscription ou de participation.

Les séminaires organisés par des firmes privées ne sont pas acceptés.

Pour les cliniciens, la moitié au moins des séminaires (minimum 15 heures) doit être de nature scientifique / non-clinique.

Pour les doctorants inscrits après le 1er décembre, la formation doctorale s'étale sur deux ans. Dans ces conditions, vous devez assister au minimum à 15 heures de séminaires, conférences, cours, formations, congrès chaque année. Dans le courant du mois de juin, vous recevrez un courriel détaillé concernant la validation de votre formation doctorale. Votre dossier devra impérativement être déposé au secrétariat de la faculté pour la mi-juillet.

L'épreuve intermédiaire

En cours de doctorat, le candidat présente devant son comité d'accompagnement une épreuve intermédiaire qui a pour objectif de vérifier que ses travaux sont en mesure d'aboutir dans les temps à la présentation de la thèse. Cette épreuve est organisée durant la première ou la deuxième année de doctorat. Avec l'accord du comité d'accompagnement, elle peut cependant être organisée durant la troisième année pour les assistants et les bénéficiaires d'un mandat de recherche à temps partiel, et durant la quatrième année pour les doctorants ne bénéficiant pas d'un mandat de recherche.

Le comité d'accompagnement se prononce sur la réussite ou l'échec de l'épreuve intermédiaire et transmet sa décision à la Commission Facultaire des Doctorats.

L'épreuve intermédiaire doit impérativement être défendue avant le dépôt du manuscrit de thèse.

La réinscription au doctorat

Fin juin, vous recevrez un courriel concernant la procédure à suivre pour vous réinscrire à l'année académique suivante. Cette réinscription n'est pas automatique. Vous devez présenter, chaque année, les résultats de vos travaux devant votre comité d'accompagnement qui émettra un avis concernant la réinscription. Le dossier de réinscription devra être déposé au secrétariat facultaire au plus tard pour la mi-septembre.

Pour chaque année d'études, la réinscription au doctorat (et à la formation doctorale à la recherche si celle-ci n'a pas encore été validée entièrement) est obligatoire. Si le doctorant ne se réinscrit pas dans les délais requis, la thèse est réputée abandonnée et l'ensemble du processus d'admission doit être recommencé, y compris le paiement des droits d'inscription complets.